

Bac Pro Aménagements Paysagers

Bac Professionnel

Statut
Apprenti
Lycéen



Vous «rêvez» d'un métier de terrain au contact de la nature, et aux activités variées ? Ne cherchez plus, le paysage est fait pour vous ! Préparation des sols, plantation, entretien des végétaux, maintenance des machines, terrassement, dallages... le paysagiste exerce des activités très différentes.

Objectif de la formation

Le Bac Pro Aménagements Paysagers (diplôme national de niveau IV) permet aux diplômés d'être en mesure de conduire un chantier paysager (préparation, organisation et exécution des travaux). Intermédiaire entre ouvriers et supérieurs hiérarchiques, il est en capacité d'adapter les travaux aux contraintes et aux situations imprévues. A l'issue de la formation, il peut entrer dans la vie active ou poursuivre ses études avec un BTS.

Filière Paysage

- 4ème - 3ème
- CAPa Jardinier Paysagiste
- BPA Travaux d'Aménagements Paysagers
- Bac Pro Aménagements Paysagers**
- BTSA Aménagements Paysagers
- Licence Professionnelle en Aménagement du Paysage

DEMAIN,
Je SERAI...



Responsable
Paysagiste

Jardinier
Paysagiste



ROVILLE

École d'Horticulture
et de Paysage

www. **roville.fr**
École d'Horticulture et de Paysage

Bac Pro Aménagements Paysagers

A qui est destiné le Bac Pro

Accessible en 2^{de} pour tout élève issu de 3^{ème} générale ou technologique, ou en 1^{ère} pour tout élève issu de 2^{de} GT ou titulaire de certains CAP (sous conditions).

Qualités requises :

- Aimer travailler en plein air
- Bonne aptitude physique
- Habileté manuelle, sens de l'observation et esprit créatif



Comment se déroule l'année ?

Le Bac Pro se prépare en deux ou trois ans. Deux voies de formation possibles :

En formation scolaire au Lycée

En formation initiale scolaire, les lycéens réalisent 14 à 16 semaines de stages par an (dont 12 sur la scolarité).

En apprentissage au CFA

En alternance, les apprentis sont considérés comme des salariés d'entreprise et sont rémunérés. Ils ont 20 à 21 semaines de formation au CFA, les autres semaines sont effectuées en entreprise (35h hebdomadaires).

CONTENU de la formation

Un enseignement général : maths, français, informatique, histoire / géographie, sport, langue vivante, physique / chimie, biologie / écologie, documentation, éducation sociale et culturelle

Des modules professionnels et techniques : connaissance des végétaux, compositions des massifs, écostratégies en espaces verts...

Des travaux pratiques : participation concrète à des travaux

Les PLUS de notre formation

- Formation «Sauveteur Secouriste du Travail» incluse
- Des projets en lien avec le monde professionnel
- Un parc paysager de plusieurs hectares pour pratiquer «grandeur nature»...
- Préparation au CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) : utilisation et entretien des matériels et agroéquipements
- Participation à des concours (Olympiades des métiers, Meilleur Apprenti de France, reconnaissance des végétaux...)



Que fait-on après ce Bac Pro ?

Le titulaire du Bac Pro peut poursuivre ses études en formation supérieure (BTSA) ou entrer dans la vie active.

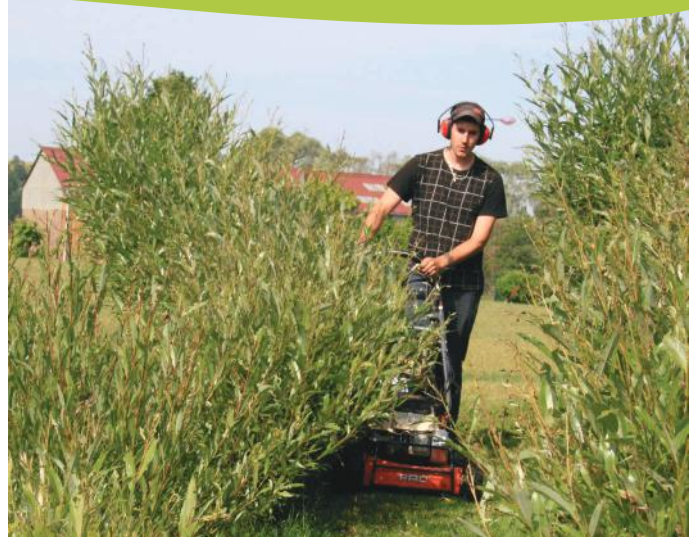
Il peut alors travailler dans une entreprise privée ou publique (services espaces verts des collectivités locales ou syndicats intercommunaux). Sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique, il prépare la conduite d'un chantier en intégrant les contraintes techniques, organisationnelles et économiques. Il assure l'exécution des travaux prévus et assiste le personnel dans la réalisation de l'aménagement (plantations, désherbage, taille, entretien de matériel, travaux de maçonnerie...)



Comment s'informer / s'inscrire

Venez rencontrer les équipes pédagogiques lors de nos journées orientation et portes ouvertes.

A savoir : tout collégien peut faire une journée d'immersion à sa demande.



En formation scolaire au Lycée

Pour vous inscrire exprimez vos vœux auprès de votre collège de rattachement (Procédure AFFELNET).

Contacts, renseignements et inscriptions :

Lycée d'Horticulture et Paysage
6 rue du Collège - 88700 Roville-aux-Chênes
Téléphone : 03 29 65 11 04
Courriel : lycee.roville@wanadoo.fr

En apprentissage au CFA

- 1. Avoir entre 15 et 29 ans*
- 2. Avoir conclu un contrat d'apprentissage avec une entreprise (de 3 mois avant à 3 mois après le début de la formation)*
- 3. Demander un dossier d'inscription au CFA.*

Contacts, renseignements et inscriptions :

Centre de Formation d'Apprentis
28 rue du Chêne - 88700 Roville-aux-Chênes
Téléphone : 03 29 65 33 92
Courriel : cfa.roville@wanadoo.fr